



**Commission des équipements et  
de l'aménagement du territoire**

**1151 - Compétence départementale directe  
d'organisation du transport scolaire**

**Renouvellement de conventions de délégation  
pour l'organisation de circuits de transport  
scolaire - Remboursement de participations**

**Rapport n° CP/2011/37**

**Service gestionnaire :**

Service des déplacements, transports et grands équipements

**Résumé :**

Différentes associations de parents d'élèves et étudiants handicapés organisent directement des services de transport scolaire sur délégation du Conseil Général et avec son concours financier. Il convient de renouveler la délégation à l'Association de Parents, de Personnes Handicapées Mentales et de leurs Amis de Strasbourg et Environs (AAPEI) concernant le Service d'Insertion, de Formation et d'Apprentissage Spécialisé (SIFAS), pour maintenir le service de transport scolaire vers le collège 'Le Ried' et le lycée 'Marc Bloch' à Bischheim.

Ce rapport a également pour objet de renouveler la convention avec le Séminaire de Jeunes de Walbourg portant sur la délégation de compétence du Département au titre de l'organisation et du financement d'une ligne scolaire.

Enfin, ce rapport a pour objet d'autoriser exceptionnellement le remboursement des participations aux familles pour le transport scolaire d'Herbitzheim vers Sarre-Union.

**1. Renouvellement d'une convention de délégation pour l'organisation de circuits de transport d'élèves et étudiants handicapés**

Afin d'optimiser les coûts de transport à destination d'élèves handicapés ayant le même établissement d'accueil, le département peut confier l'organisation de circuits scolaires spécifiques à des associations de parents d'élèves.

Les conventions de délégation sont passées pour chaque année scolaire.

Dans le cadre de l'année scolaire 2010/2011, il y a lieu de renouveler la convention, dont le projet est joint en annexe du présent rapport avec l'Association des Amis et Parents de Personnes Handicapées Mentales et de leurs Amis de Strasbourg et environs (A.A.P.E.I.) pour le SIFAS (Service d'Insertion, de Formation et d'Apprentissage Spécialisé), concernant la desserte du collège « le Ried » et le lycée « Marc Bloch » de Bischheim, pour un coût annuel de 72 337,64 €, relatif au transport de 42 élèves répartis sur 9 lignes :

- N° 931 : Entzheim – Bischheim
- N° 932 : Ittenheim – Bischheim
- N° 933 : Ostwald – Bischheim
- N° 934 : Fegersheim – Bischheim
- N° 935 : Bischwiller – Bischheim
- N° 936 : Biblisheim – Bischheim
- N° 937 : Strasbourg – Bischheim
- N° 938 : Dossenheim Sur Zinsel – Bischheim
- N° 939 : Strasbourg – Bischheim

## 2. Renouvellement de la convention avec le Séminaire de Jeunes de Walbourg portant sur la délégation de compétence du Département au titre de l'organisation et du financement de la ligne scolaire

Des élèves originaires de la région de Niederbronn-les-Bains et scolarisés au Séminaire de Jeunes de Walbourg bénéficient d'un transport organisé directement par l'établissement sur délégation de compétence du Conseil Général.

Le directeur du Séminaire sollicite d'une part l'autorisation formelle d'organiser ce transport scolaire (délégation de compétence) et d'autre part, une aide financière du Département, afin de couvrir une partie des dépenses.

L'actuel dispositif adopté par l'assemblée départementale le 29 mars 2010 en faveur des élèves fréquentant l'enseignement privé (établissement du contrat d'association avec l'Etat) dans le domaine des transports scolaires, prévoit l'attribution d'une subvention basée sur la distance séparant le domicile de l'élève de l'établissement public de secteur qu'il devrait normalement fréquenter. Le montant de subvention alloué s'élève à 0,20 € par kilomètre, pour un trajet aller et un trajet retour par jour de classe.

En accord avec l'établissement scolaire, cette subvention, au lieu d'être versée individuellement aux élèves concernés, pourrait être allouée globalement au Séminaire de Walbourg comme antérieurement.

C'est ainsi, qu'au titre de l'année scolaire 2010-2011, qu'il est proposé d'accorder au Séminaire de Walbourg une subvention de 15 135,91 €.

Le versement de la subvention serait effectué selon le rythme suivant :

- le 15 mars 2011 : 2/3 de la subvention (cette avance de deux tiers se calculera à partir du montant total versé pour l'année scolaire 2009-2010) ;
- le 30 juin 2011 : solde sur présentation des justificatifs prenant en compte l'ensemble des inscrits de l'année scolaire en cours.

Ce dispositif nécessite, par ailleurs, la conclusion d'une convention avec l'établissement scolaire portant sur la délégation de compétence du Département au Séminaire de Jeunes de Walbourg pour l'organisation du transport scolaire pour l'année scolaire 2010-2011.

## 3. Remboursement exceptionnel des participations aux familles pour le transport d'Herbitzheim à Sarre-Union au titre de l'année scolaire 2010-2011

A la demande de la commune d'Herbitzheim, des Conseils Régionaux d'Alsace et de Lorraine, le Conseil Général avait approuvé en juin 2010 le transfert des élèves d'Herbitzheim d'un car scolaire sur la ligne TER Sarreguemines – Sarre-Union organisée par le TER Lorraine. Depuis septembre 2010, c'est donc en train que les élèves d'Herbitzheim se rendent au collège ou au lycée de Sarre-Union. Les services scolaires par autocars mis en place jusqu'alors par le Conseil Général ont donc été arrêtés à l'exception d'un service maintenu pour le retour du mercredi midi, faute d'adéquation des horaires TER.

Or, le service TER a connu depuis septembre des difficultés d'exploitation récurrentes. A plusieurs reprises, les trains n'ont pas pu circuler du fait d'incidents techniques ou de grèves du personnel SNCF. La SNCF n'a pas toujours pu affréter des autocars de substitution en remplacement des trains. Ces dysfonctionnements ont été fortement pénalisants pour ce projet et ont suscité un fort mécontentement des familles.

Par ailleurs, les familles d'élèves de plus de 16 ans estiment ne pas avoir reçu suffisamment d'information sur les tarifs. En effet, le règlement des transports scolaires prévoit que la participation familiale pour les élèves de plus de 16 ans est de 90 €/an quand les élèves

sont transportés sur ligne scolaire ou de 135 €/an quand les élèves sont transportés sur Réseau 67 et/ou TER. Ces familles ont donc vu le montant annuel qui leur été demandé passer de 90 euros à 135 euros.

C'est pourquoi, il est proposé, à titre tout à fait exceptionnel et uniquement pour l'année scolaire 2010-2011, et pour montrer la bonne implication du Conseil Général dans cette affaire, de rembourser les familles des participations qu'elles ont dû verser à la SNCF en début d'année. 12 familles sont concernées, ce qui correspond à un montant global de 1 620 euros.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
29181	011-6245-81	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	89 093,55 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

- décide de déléguer la compétence d'autorité organisatrice de transports scolaires à l'Association de Parents, de Personnes Handicapées Mentales et de leurs Amis de Strasbourg et Environs (A.A.P.E.I), ainsi qu'au Séminaire de Jeunes de Walbourg ;
- approuve la conclusion de la convention de délégation de compétence d'autorité organisatrice de transports scolaires d'élèves et étudiants handicapés et de financement avec l'Association de Parents, de Personnes Handicapées Mentales et de leurs Amis de Strasbourg et Environs (A.A.P.E.I) pour l'année 2010/2011, d'un montant de 72 337,64 € ;
- approuve la convention de délégation de compétence d'autorité organisatrice de transports scolaires et de financement passée avec le Séminaire de Jeunes de Walbourg pour une durée d'un an, d'un montant de 15 135,91 € ;
- autorise le Président du Conseil Général à signer les conventions à intervenir ;
- approuve le remboursement à titre exceptionnel, et pour l'année scolaire 2010-2011, des participations aux familles pour le transport scolaire des élèves de Herbitzheim vers Sarre-Union.

Strasbourg, le 21/12/10

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL